



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) parcours Entraînement sportif

Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

La licence STAPS de l'université Sorbonne Paris Nord, campus Bobigny, est construite sur un parcours de formation en 3 ans intégrant une logique de différenciation / spécialisation progressive dès la 2^{ème} année de licence (S3/S4). Ainsi la première année (S1/S2) de la formation est identique pour tous les étudiants de STAPS. Elle se base sur des enseignements généraux communs (scientifiques, pratiques, méthodologiques en particulier) apportant le socle commun de connaissances et de compétences pour la poursuite des études.

Au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année (S3), l'étudiant fait le choix de 2 spécialités sur les 3 proposées au STAPS de Bobigny (« Éducation et motricité », « Activité physique adaptée et santé », « entraînement sportif »). Ce choix se réduit à une spécialité au S4 de la 2^{ème} année de licence et en 3^{ème} année (S5/S6).

En L2, les enseignements de spécialité représentent environ 40% du volume total des enseignements, ils sont accompagnés d'enseignements communs transversaux

(langues, informatique notamment), d'enseignements dans les pratiques sportives (enseignements pratiques et théoriques) et d'enseignements dans les sciences fondamentales aux études en STAPS. En 3^{ème} année (S5/S6) les enseignements de spécialité représentent près de 80% du total au S5, 100% au S6.

Il est important de souligner que le choix d'une spécialité au S4 n'est pas irréversible et que des passerelles et des aménagements existent pour changer de spécialité au S5.

Nous proposons spécifiquement les activités sportives suivantes : natation (avec la délivrance du titre de MNS sous condition de réussite à la licence ES et au module d'enseignement dédié), athlétisme, rugby, handball, football, Volleyball, Tennis et Haltéro-Musculation-Force. .

Le choix de la licence ES se fait dès la 1^{ère} année de licence par l'intermédiaire d'enseignements spécifiques dans la pratique sportive retenue. Ce choix sera confirmé dès la 2^{ème} année (S3) en suivant le parcours dédié.

Objectifs



Nos enjeux prioritaires au niveau licence sont :

Nos enjeux prioritaires au niveau licence sont :

- 1) répondre aux exigences d'insertion professionnelle avec l'acquisition des connaissances et compétences requises par les métiers de l'entraînement, coaching, préparation physique et/ou mentale ;
- 2) préparer une poursuite d'études en master.

Le titulaire de la Licence ES a vocation à encadrer différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.

Son métier s'organise autour de trois grands types d'activités :

1 - Il conçoit des programmes d'entraînement à partir de diagnostics :

- Analyse des objectifs en rapport avec le contexte de la structure
- Évalue les capacités du public
- Élabore et planifie plans et séances d'entraînement

2 – Il conduit des séances d'entraînement :

- Relevant de la préparation technique, tactique ou stratégique de l'activité sportive, de la préparation mentale et de la préparation physique.
- Adaptées aux aptitudes et capacités des sportifs
- Et participe à l'encadrement des compétitions, gère les groupes, conseille et gère l'activité des sportifs pendant la phase compétitive

3 – Il participe à la construction et la gestion du projet sportif :

- Communique autour du projet auprès des dirigeants, partenaires, publics et médias
- Transmet aux sportifs les valeurs de solidarité, d'effort et de respect
- Participe à la protection de l'intégrité physique et morale des sportifs

Savoir-faire et compétences

Compétences linguistiques et transversales :

La maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral ; la maîtrise d'une langue vivante étrangère (l'anglais) ; la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ; l'acquisition des outils méthodologiques nécessaires pour réussir son projet individuel ; l'initiation aux méthodologies et aux problématiques de la recherche dans le domaine des APSA;

Compétences disciplinaires

Diagnostic et conception :

- Maîtriser les différents outils d'évaluation et d'analyse des facteurs de la performance
- Maîtriser les principaux modèles intégratifs de la performance
- Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires à l'usage de ces outils et modèles

Intervention directe :

- Maîtriser les connaissances liées aux méthodologies de l'entraînement
- Être à l'écoute des principales innovations dans ce domaine
- Déterminer, adapter, réguler les différents contenus des séances et des exercices
- Gérer un groupe en situation d'entraînement et de compétition
- Maîtriser les éléments essentiels de la relation entraîneur-entraîné tant dans les aspects pédagogiques que déontologiques

Communication et protection :

- Maîtriser les outils techniques de communication en relation avec le contexte de la structure
- Élabore et gère les ressources financières et humaines
- Mesure les conditions de mise en œuvre des responsabilités des différents acteurs du projet sportif
- Dispose de connaissances liées à la prévention des pathologies, au surentraînement et au dopage

Compétences pré-professionnelles :



- Maîtriser les principales techniques de préparation physique, technique, tactique, stratégique, mentale et de coaching
- Disposer de connaissances et techniques en matière de nutrition, récupération et réathlétisation
- Maîtriser les paramètres essentiels (règlementaires, techniques, technologiques, didactiques et pédagogiques) de la spécialité sportive dans laquelle il intervient
- Applique les règles de sécurité inhérentes à sa pratique
- Conseille et oriente le sportif vers les structures les plus adaptées à son projet

Organisation

Contrôle des connaissances

Dispositions Spécifiques à la mention STAPS

Les étudiants salariés et les sportifs de haut niveau

Pour obtenir le statut « salarié », les étudiants doivent faire état d'une preuve de leur emploi et de leur planning hebdomadaire, le statut « sportif de haut niveau » s'acquiert de droit si l'étudiant fait partie des listes nationales dans sa discipline. Si l'étudiant ne fait pas partie de cette liste nationale, ce statut peut tout de même être accordé par la commission pédagogique du STAPS si l'étudiant fait la preuve d'une pratique au niveau national avec les contraintes qui s'y appliquent. La commission pédagogique est souveraine pour statuer dans ce cas.

Les étudiants salariés et les sportifs de haut niveau **peuvent être dispensés** d'assiduité en cours TD à la condition **d'obtenir l'accord du responsable de la matière et de la spécialité**. Un document précisera en début d'année les matières qui ne sont pas éligibles au principe de dispense d'assiduité. En cas de dispense, l'étudiant est donc dispensé du CC. Mais ils doivent

être présents au contrôle terminal (CT) TD si la matière en comporte. Cette note est alors reportée sur la note CC de la matière si elle en comporte. En cas d'absence au CT TD, la note de 0 leur est attribuée dans la matière pour la partie TD (si la matière en comporte).

Les sportifs de haut niveau disposent d'un aménagement du cursus leur permettant de valider L1 et L2 en 3 ans : le passage en L2 n'est alors pas conditionné par l'obtention de la 1^{ère} année.

Les étudiants « défaillants » pour les cours « TD »

Est déclaré « défaillant » tout étudiant qui ne satisfait pas à la règle d'assiduité lors des cours TD, autrement dit tout étudiant qui a plus d'une absence injustifiée en TD.

Un étudiant défaillant se voit attribué 0 à la matière.

RQ. Une absence est justifiée par un document officiel (**signé, daté et tamponné**) émanant d'un organisme médical ou professionnel reconnu.

Les étudiants redoublants

Tout semestre ou toute UE et toute matière acquise au cours d'une année antérieure – quelle que soit la moyenne (supérieure à 10) – est conservé pour l'année en cours. L'étudiant(e) ne peut donc repasser que les matières inférieures à 10/20, et cela, à condition que l'UE, le semestre et l'année n'aient pas été validés. En cas de modification de la maquette de formation, un semestre acquis lors d'une année antérieure peut être conservé pour l'année en cours si l'étudiant ne repasse aucune matière. Il en va de même pour les UE et les matières reconduites dans la nouvelle maquette. Dans le cas d'UE ou de matières non reconduites, un système d'équivalence de matières et/ou de report de note dans le cadre de l'UE Libre est mis en place, et appliqué au cas par cas pour permettre à l'étudiant de faire valoir au mieux ses acquis antérieurs.

Spécificité L2 :



- Au S3, les étudiants doivent suivre 2 spécialités sur les 3 proposées (voir UEP 3 et UEP 4)

- Au S4 : le stage et l'oral de stage, quelle que soit la spécialité de licence, sont obligatoires pour valider l'année : un étudiant qui ne réalise pas son stage ou l'oral de stage, est déclaré « défaillant » et ne peut valider son année. La mention « défaillant » apparaît sur le bulletin.

Spécificité L3 :

- le stage et l'oral de stage, quelle que soit la spécialité de licence, sont obligatoires pour valider l'année : un étudiant qui ne réalise pas son stage ou l'oral de stage, est déclaré « défaillant » et ne peut valider son année. La mention « défaillant » apparaît sur le bulletin.

Modalités particulières pour les étudiants qui désirent se réorienter et changer de spécialité de licence en entrant en licence 3 ou après avoir validé une licence.

Plusieurs cas sont à considérer :

L1 et L2 STAPS acquis dans une autre spécialité (y compris dans une autre Université que Sorbonne Paris Nord)

Vous suivez entièrement et uniquement L3 dans la spécialité ES.

La validation de la licence dans les spécialités EM et ES est effective si l'étudiant valide son année de L3 (compensation S5 – S6).

L1 et L2 STAPS acquis dans une autre Université que Paris 13 mais dans la même spécialité

Vous suivez entièrement L3 dans la spécialité ES.

Licence STAPS acquise dans une autre spécialité (y compris dans une autre Université que Paris 13)

Vous ne suivez que les enseignements de la spécialité ES. La validation de la licence ES est effective si l'étudiant valide par compensation les matières de la spécialité affectées de leur coefficient (obtention de la moyenne).

Attention : pour la spécialité ES, dans tous les cas cités plus haut, les étudiants voulant le supplément au diplôme MNS à la fin de la L3 sont obligés de suivre et de valider les enseignements suivants en L2 :

- Certificat de spécialisation de « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » au S3,
- Option APSA au S3 et S4 (UE CD 8 et UECD 11)
- Spécialité APSA NATATION (UECP5 ES)
- Etre titulaire du BNSSA

Par ailleurs, quelle que soit la discipline sportive, pour obtenir l'ajout au diplôme, l'étudiant doit prouver un niveau régional de pratique et un investissement en club (encadrement) depuis au moins 2 ans.

Admission

Conditions d'admission

Parcoursup

En cas de réorientation en cours de parcours, être titulaire d'une 2^e année de licence STAPS

Selon les dossiers, par Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Modalités de candidature



Pour candidater en L1, vous devez passer par Parcoursup.
Pour candidater en L2 ou L3, vous devez d'abord effectuer une pré-inscription en ligne en cliquant sur le lien :

 <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat>

Droits de scolarité

Droits nationaux pour la licence (LMD)

Pré-requis obligatoires

Nous insistons sur le fait qu'un étudiant qui se destine à la licence ES doit nécessairement avoir un vécu sportif important.

Et après

Poursuite d'études

Le titulaire de la licence STAPS Entraînement Sportif peut être admis dans un autre parcours STAPS : en Licence APAS (Activité Physique Adaptée-Santé) ou EM (Éducation et Motricité) avec un système de passerelle entre les parcours.

Le titulaire de la licence STAPS Entraînement Sportif peut être admis en master : Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS). D'autres mentions de master STAPS peuvent aussi être accessibles selon les critères de sélection des structures (Ergonomie, Management du Sport, MEEF...).

Insertion professionnelle

Le titulaire de cette licence peut prétendre aux métiers suivants :

- Entraîneur et/ou préparateur physique en club ;
- Maître-Nageur Sauveteur (spécialité natation) ;
- Coach individuel auprès des particuliers ;
- Moniteur dans clubs fitness ou de remise en forme ;
- Employé d'entreprises qui développent en leur sein une activité physique de remise en forme.

Contacts



Contacts

Responsable(s)

Hugues ROLAN

Responsable pédagogique

Marc CHEVALIER

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion
professionnelle de l'Etudiant (Campus de
Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.scuio.univ-paris13.fr>

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion
professionnelle de l'Etudiant (Campus de
Villetaneuse)

✉ gestion.voie@univ-paris13.fr

🌐 <https://www.univ-paris13.fr/orientation/>

Responsable Formation continue

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>



Organisation

La formation s'organise sur 3 années (L1, L2 et L3). La Licence se compose ainsi de six semestres.

Un semestre représente 12 semaines de cours. Les enseignements sont assurés sous forme de CM (cours magistraux) et/ou de TD (Travaux dirigés avec présence obligatoire).

Un semestre équivaut à minimum 250h de cours. Le travail personnel vient s'ajouter à ces heures.

Les différentes matières s'organisent autour de COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET TRANSVERSALES (enseignements linguistiques, méthodologiques), de **COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES** (enseignements scientifiques fondamentaux en sciences biologiques, sociales et humaines, enseignements technologiques, techniques, maîtrise des APSA, didactiques et pédagogiques) et de **COMPÉTENCES PRÉ-PROFESSIONNELLES** (enseignements scientifiques, technologiques, techniques et sciences humaines à caractère pré professionnel). Les 3 blocs de compétences sont présents à chaque semestre sauf la dernière année (L3) où les compétences disciplinaires sont intégrées aux compétences pré professionnelles.

Une spécialisation progressive est mise en place :

tronc commun en 1^{ère} année et spécialisation progressive à partir de la 2^e année (choix de 2 parcours au 1^{er} semestre, parcours au 2^e semestre). La 3^e année de licence est totalement spécifique au parcours ES (avec des passerelles possibles pour changer de parcours en 3^e année).